

Audit du projet informatique clé Surveillance des télécommunications

Département fédéral de justice et police

L'essentiel en bref

Au deuxième trimestre 2018, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a audité pour la seconde fois le programme Surveillance des télécommunications¹. Avec ce projet informatique clé, le Département fédéral de justice et police (DFJP) entend adapter les systèmes de traitement du Service de surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (Service SCPT) et les systèmes d'information de police de l'Office fédéral de la police (fedpol) aux évolutions techniques². Le programme se trouve actuellement dans la phase d'exécution.

Fin mai 2018, le programme de surveillance des télécommunications avançait comme prévu tant au niveau des délais que du contenu, et les dépenses restaient en-deçà du budget planifié. Au 30 juin 2018, 18,5 des 111,7 millions de francs alloués avaient été utilisés. Le programme devrait s'achever d'ici à la fin de l'année 2021.

Il apparaît néanmoins qu'il faille s'attendre à un dépassement des coûts ou à une diminution des performances dans le cadre du projet P4-GovWare. La variante pour la composante temps réel constitue une autre source d'incertitude financière, qui influe fortement sur l'ampleur de l'acquisition.

Recentrage du Système d'enquête et alternative efficace pour le développement de la composante temps réel

Fin 2017, le DFJP a adapté la structure du programme de surveillance des télécommunications, qui est désormais plus simple et plus ciblée. Parallèlement, le projet « Système d'enquête Surveillance des télécommunications » de fedpol a été recentré sur son objectif initial après l'avoir progressivement surchargé de contenus. Les groupes d'intérêts concernés (autorités de poursuite pénale fédérales et cantonales) approuvent le nouveau champ d'application.

De plus, l'élargissement des fonctionnalités de l'ISS 2 a été abandonné au profit de l'achat ou du développement de composantes distinctes. La structure modulaire de ce nouveau système permet plus de flexibilité à l'égard des nouvelles technologies telles que le cryptage accru des contenus ou les nouvelles normes techniques. La mise en œuvre est toujours considérée comme neutre du point de vue des coûts et du calendrier. Les procédures d'achat n'ayant pas encore eu lieu, le CDF n'est à l'heure actuelle pas en mesure de se prononcer à ce sujet.

¹ Le rapport du premier audit (« Projet informatique clé Surveillance des télécommunications », PA 16315) réalisé en 2016 est disponible sur le site Internet du CDF (www.cdf.admin.ch).

² En outre, les sous-systèmes basés sur Interception System Schweiz 2 (ISS 2) sont arrivés à la fin de leur cycle de vie. La révision totale de la loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication et les modifications apportées au code de procédure pénale rendent également nécessaire des ajustements.

Une attention toute particulière doit être portée au manque de ressources

Les projets du programme Surveillance des télécommunications doivent faire face à un manque permanent d'architectes informatiques et d'analystes d'affaires expérimentés. Les accords-cadres du Centre de services informatiques du DFJP (CSI-DFJP) portant sur l'acquisition des ressources ont expiré fin 2017. Cette situation a conduit à une grave pénurie de ressources, en raison de retards dans l'élaboration des contrats-cadres OMC et de l'augmentation rapide extrême des volumes de projets annoncés par les bénéficiaires de prestations du CSI-DFJP. Les problèmes qui s'ensuivent sont des changements de personnel fréquents menant à des pertes de savoir et une situation difficile pour la Confédération sur le marché du travail dans le secteur de l'informatique.

Compte tenu de la situation actuelle, la pondération du risque lié aux ressources dans le programme Surveillance des télécommunications est trop faible. La pénurie dépasse en effet le niveau « normal » de risque, et rien n'indique que la situation pourrait bientôt s'améliorer.

Une évaluation globale des coûts d'exploitation n'est pas encore possible

Au moment de l'audit, seule une estimation approximative des coûts d'exploitation peut être réalisée. Le DFJP s'attend à ce que les charges liées à l'exploitation du Service SCPT passent d'environ 10 millions à quelque 30 millions de francs. Les effets des systèmes d'enquête adaptés de fedpol sur les coûts d'exploitation n'ont pas encore été entièrement chiffrés. L'acquisition de GovWare (Government Software) devrait surtout peser lourd dans la balance. La question du financement de ces coûts supplémentaires n'a pas encore été définitivement réglée.

Le DFJP pourra fournir une vue d'ensemble fiable du montant des coûts (exploitation et son financement) une fois les acquisitions effectuées.

La pertinence de l'analyse de la valeur acquise est limitée

Le rapport sur le programme Surveillance des télécommunications qui a été adressé au Conseil fédéral et à la Délégation des finances des Chambres fédérales était conforme au suivi du programme (*reporting*). Au 31 décembre 2017, l'indicateur du statut global du programme était vert, avec une tendance inchangée. Au moment de l'établissement du rapport, les délais, les statuts et les principaux risques concordaient, à l'exception d'une divergence dans la couleur d'un statut de l'un des projets, qui, selon la direction du programme, émanerait d'une erreur de transmission.

Si les chiffres de l'analyse de la valeur acquise sont corrects, la pertinence de cette analyse est néanmoins limitée en raison de sa structuration sommaire. Le CSI-DFJP devrait coopérer avec l'Unité de pilotage informatique de la Confédération pour trouver des solutions économiquement viables qui permettraient d'améliorer la pertinence de l'analyse de la valeur acquise du programme Surveillance des télécommunications.

Texte original en allemand